

## Service Infirmier

Lycée Rosa LUXEMBURG  
2, Avenue Jean MOULIN  
BP208  
66141 CANET Cedex

Dossier suivi par  
**Brigitte Jourdain**

Téléphone : 601

Courriel :  
rosa.infirmier@gmail.com

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ - PAI

Vous trouverez ci-dessous un protocole sur la conduite à tenir en présence d'élèves concernés par le dispositif PAI.

**A l'issue de la réunion pour la mise en place d'un PAI, les informations concernant les décisions prises seront diffusées :**

- par l'infirmière de santé scolaire
- par le professeur principal aux membres de l'équipe pédagogique
- par les CPE au service de la vie scolaire
- par Mme la gestionnaire aux personnels de cuisine
- par Mme la proviseure adjointe aux personnels administratifs

Vous serez donc informé qu'un PAI a été mis en place avec un protocole de soins d'urgence.

## DISPOSITIF D'ALERTE COMMUN A TOUS LES PAI.

En présence de manifestations, signes d'appel de la pathologie de l'enfant, **vous devez** :

- ☞ **Ne pas faire accompagner l'élève à l'infirmier**
- ☞ Envoyer **deux élèves** prévenir l'infirmière pendant ses heures de présence sinon le service de la vie scolaire et le secrétariat qui informera l'équipe de direction.  
**Numéro de la ligne directe de l'infirmier : 04 68 80 17 23**
- ☞ **Bien préciser, le nom, le prénom, la classe de l'élève et la salle où il se trouve.**
- ☞ La personne référente se rendra dans la salle avec la trousse d'urgence et le PAI qui se trouve dans l'infirmier (meuble PAI) afin d'appliquer le protocole de soins dans les plus brefs délais.
- ☞ Il revient à chacun en cas d'observation **de signes inquiétants, de joindre le SAMU sans attendre, 15 depuis un poste fixe, 112 depuis un portable.**  
**Pour les enfants diabétiques** : l'élève est autorisé à contrôler sa glycémie en classe et à se « resucrer » si nécessaire mais uniquement en cas de symptômes mineurs. Si les signes persistent ou sont plus sévères d'emblée (malaise) le dispositif d'alerte est déclenché tout de suite.
- ☞ Les parents seront prévenus par le personnel qui a apporté les soins.



## AUTRES MESURES

Pour tout déplacement hors du lycée, le professeur responsable de la classe devra se munir du PAI et de la trousse d'urgence après avoir appris à manipuler le traitement (formation assurée par le docteur BARTHELEMY, médecin de santé scolaire ou par mesdames les infirmières) et se munir d'un téléphone portable.

Pour une sortie scolaire d'une journée au plus (avec des repas à l'extérieur), le professeur qui sera responsable de l'élève durant cette sortie, se rapprochera de la famille, de l'infirmière et du médecin scolaire.

La responsabilité du professeur responsable de la sortie est engagée, il doit impérativement se munir de la trousse d'urgence.

**Administration du traitement : se conformer au protocole d'urgence.**

L'Equipe de Direction